

**DECISION N°2022-075 du 9 mai 2022
portant nomination de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions
relatives à la réutilisation des informations publiques à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail,**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-1, L. 1313-5, L. 1313-8 et R. 1313-18 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 330-1, R. 330-3 et R. 330-4 ;

Vu le décret du 3 juin 2019 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, M. Roger Genet ;

Vu la décision n° 2019-03-088 du 29 mars 2019 du directeur général portant organisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

DECIDE :

Article 1. – Madame Bérénice RENARD, directrice des affaires juridiques de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, est désignée en tant que personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Article 2. – La présente décision, qui abroge et remplace la décision 2021-284 du 22 décembre 2021, sera publiée au Registre des actes, avis et décisions et sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 09 mai 2022

Roger GENET